

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 7 avril 2023

Convocation du : 21/03/2023

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures,
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, L AMAURY, V LAGARDERE, C
EBERHARDT, F ROUCHALEOU, S BONNIN, E DUFOURG

SECRETARE : Angela BALSAMELLI

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion
- Affectation des résultats
- Vote 3 taux
- Vote budgets 2023
- Mise en conformité clôture de la Brésigueyre
- AOT auberge
- Participation voyage CM1/CM2
- Adressage
- Convention chiens errants
- FDAEC 2023
- Questions diverses

⇒ COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet du compte administratif à la Trésorerie.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide les comptes administratifs et comptes de gestion 2022 9 POUR

⇒ AFFECTATIONS DES RESULTATS :

Monsieur le Maire propose de voter les affectations de résultats comme suit :

Commune :

Excédent de fonctionnement	48 634.35 Euros
Excédent d'investissement	16 277.32 Euros

Service de l'eau :

Excédent de fonctionnement	80 336.30 Euros
Excédent d'investissement	18 302.39 Euros

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide les affectations des résultats 2022 **9 POUR**

⇒ VOTE DES 3 TAUX :

Après débat, le conseil municipal décide d'augmenter les taux de taxe foncière pour les propriétés bâties et le non bâties.

A l'unanimité, le conseil municipal, DECIDE d'augmenter les 2 taux pour l'année 2023 soit :

Taxe foncière sur le bâti : 30 %

Taxe foncière sur le non bâti : 35 %

Seule la taxe d'habitation reste avec un taux de 5.53 %.

9 POUR

⇒ VOTE DES BUDGETS 2023 (commune et Sce de l'eau) :

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire pour présenter les budgets.

Commune :

Fonctionnement	260 364.35
Investissement	56 481.67
Total Budget	316 846.02

Les subventions pour les associations ont été augmentées soit 250 euros pour l'ACCA, l'association Point Virgule et le Comité des fêtes. 180 euros pour la coopérative scolaire. 200 euros pour le vélo club et la course cycliste qui aura lieu cette année. 250 euros pour les Nuits Atypiques.

Les investissements prévus sur 2023 sont :

- Aménagement du braséro (3000 euros)
- Supplément rénovation toiture mairie tuiles (1000 euros)
- Adressage (10 000 euros)
- Achat tondeuse (6000 euros)

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE le budget 2023 pour la commune. **9 POUR**

Service de l'eau :

Fonctionnement	91 336.30
Investissement	99 638.69
Total Budget	190 974.09

Comme les années précédentes, pas de changement sur le budget du service de l'eau, un montant de travaux est toujours prévu au cas où des travaux seraient à faire.

Les seules écritures qui sont passées sur ce budget sont des écritures d'amortissements sur immobilisations. Les amortissements sur subventions sont terminés en 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE le budget 2023 pour le service de l'eau. **9 POUR**

⇒ MISE EN CONFORMITE DE LA CLOTURE « LA BRESIGUEYRE » :

Monsieur le Maire rappelle les faits concernant le problème rencontré au lotissement la Brésigueyre concernant la mise en conformité de la clôture et des boîtes aux lettres.

Après avoir fait appel aux différentes personnes concernées pour régler le différent entre propriétaires et locataires, pour lui, l'affaire est close. La remise en conformité a été effectuée.

⇒ AOT AUBERGE :

Monsieur le Maire rappelle que l'AOT concernant l'auberge a été envoyée à tous les membres pour relecture et si besoin modifications.

Eric DUFOURG rappelle que tout affichage, guirlandes, balançoires dans les arbres est interdit. Que les aires de jeux et accueil de public sont sous le couvert de la norme Française EN 1176.

Cette autorisation d'occupation sera envoyée aux gérants de l'auberge.

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE l'AOT pour l'auberge. **9 POUR**

⇒ PARTICIPATION VOYAGE CM1/CM2 :

Les élèves de CM1/CM2 de l'école de Cazalis partiront en sortie scolaire à l'écomusée de Marquèze le lundi 15 et mardi 16 mai 2023.

Les ateliers à l'écomusée sont gratuits pour les élèves car Cazalis est une commune du Parc Naturel. Le transport est pris en charge par le RPI.

Il reste donc à la charge de l'école la nuitée au México village de Sabres qui est de l'ordre de 1000 euros.

Sachant que nous avons 3 élèves concernés, le montant de la participation s'élève à 126 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE la participation de la commune au voyage scolaire à l'écomusée de Marquèze pour un montant de 126 euros. **9 POUR**

⇒ ADRESSAGE :

Monsieur le Maire informe les membres que suite à la loi 3DS (article 169), les communes de moins de 2000 habitants sont désormais également concernées par l'obligation d'adressage.

Pour cela il convient de procéder à un travail en amont pour ensuite se mettre en conformité dans le cadre de cette nouvelle obligation.

2 devis ont été demandés avec accompagnement de la commune :

- La Poste et SeriGraf

Le devis de la Poste s'élève à 2 859.18 euros HT (audit et plan d'adressage) sans le travail de panneautage.

Séri Graf' paraît être celui qui accompagne le mieux et le plus rapidement tout au long de la procédure jusqu'au panneautage.

Le montant pour l'audit, le plan et la mise en place du fichier BAL est de 2 390 euros HT.

Le montant total du devis est de 7 848 euros HT (soit 9 417.60 euros TTC) avec panneautage.

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE le devis de SERI GRAF' pour un montant de 7 848 euros HT. **9 POUR**

⇒ CONVENTION CHIENS ERRANTS :

Monsieur le Maire rappelle que le maire détient le pouvoir de police spéciale en matière de chiens et de chats errants.

La Cdc du Sud Gironde n'a pas de service dédié. Après renseignements auprès de l'Association des Maires de France, il convient de signer une convention avec un organisme spécialisé pour prendre en charge les animaux. L'adhésion à la Spa, est de 25 euros.

Monsieur le Maire donne lecture du marché de prestations de service avec le groupe SACPA, spécialisé 24 h/24.

Les tarifs sont :

- 192.70 euros HT pour la prise en charge des animaux captifs
- 170.02 euros HT pour l'enlèvement d'un animal mort

Le marché est conclu pour une année civile. Il peut être reconduit tacitement 3 fois par période de 12 mois sans excéder 4 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE la signature du marché pour cette année. **9 POUR**

⇒ FDAEC 2023 :

Monsieur le Maire propose que soit pris en compte pour le FDAEC 2023 :

- L'adressage (devis SERIGRAF' 7 848 euros HT)
- Achat tondeuse (devis LABAT 5 582.50 euros HT)

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE les propositions pour le FDAEC 2023. **9 POUR**

QUESTIONS DIVERSES

Affichage GPSO

L'autorisation de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du projet GPSO lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et bordeaux-Dax a été reçue en mairie pour affichage.

33^{ème} tour des écureuils

Le 33^{ème} tour des écureuils passera le 28 mai 2023 à partir de 16 h à Cazalis.

Motion de soutien au CH du Sud Gironde

Monsieur le Maire présente une motion de soutien au centre hospitalier du Sud Gironde et de défense d'équité aux soins de la population du territoire suite à la fermeture des urgences de Langon.

Véronique LAGARDERE demande à ce que soit refait la signalétique concernant l'œuvre d'art aux Doucs et son accès.

Monsieur le Maire rappelle que la signalétique incombe au Parc Naturel et que le fournisseur chargé du panneautage est en rupture de stocks. (Pic Bois

Eric DUFOURG propose qu'une information soit diffusée concernant l'entretien des propriétés forestières au-delà des 50 mètres en prévention des incendies futurs. Cette information doit être inscrite sur le bulletin municipal et un courrier sera envoyé à chaque concitoyen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.